

# BAREME DES HONORAIRES

Montants TTC (TVA à 20%) – Barème valable à compter du 01/11/2024

## IMMOBILIER RÉSIDENTIEL

### TRANSACTION

Les honoraires sont à la charge du vendeur dans le cadre d'un mandat de vente

Pour les biens d'une valeur de	Montant des Honoraires TTC
Inférieur à 70 000€	Forfait de 6 000€
Entre 70 000€ et 100 000€	8%
Entre 100 001€ et 300 000€	7%
Entre 300 001€ et 500 000€	6%
Supérieur à 500 001€	7%

Dans le cadre d'un mandat de recherche, les honoraires sont à la charge de l'acquéreur et sur le même barème que celui précisé ci-dessus et calculés sur le prix net vendeur

Pour les emplacements de parking, le montant des honoraires est défini comme suit :  
3 000€ TTC pour une place de parking, 6 000€ TTC pour un box et 9 000€ TTC pour un box double

### LOCATION VIDE ET MEUBLÉE

Montant des Honoraires T.T.C	
<b>Honoraires Locataire</b>	
Honoraires de location	10 € par m <sup>2</sup>
Honoraires Etat des lieux	3 € par m <sup>2</sup>
<b>Honoraires Propriétaire *</b>	
Honoraires de location	8% du loyer HC annuel

\* Les honoraires à la charge du propriétaire ne pourront être inférieurs à ceux du locataire

"Dans le cadre de la signature d'un mandat dit "success" avec validation de la clause confiance:

- L'absence d'offre d'achat au prix de l'estimation réalisée par l'agent KW, dans les 30 jours de la mise en vente au prix de l'estimation précitée, entraînera une remise de 10% des honoraires affichés sur le présent barème.
- L'absence d'offre d'achat au prix de l'estimation réalisée par l'agent KW, dans les 60 jours de la mise en vente au prix de l'estimation précitée, entraînera une remise de 20% des honoraires affichés sur le présent barème.
- L'absence d'offre d'achat au prix de l'estimation réalisée par l'agent KW, dans les 90 jours de la mise en vente au prix de l'estimation précitée, entraînera une remise de 30% des honoraires affichés sur le présent barème."

" Dans le cadre de la signature d'un mandat dit "success" avec validation de la clause fidélité: Une remise de 25% des honoraires affichés sur le présent barème sera appliquée dès la seconde transaction réalisée par le biais du Groupe Keller Williams pour le compte d'un même client."

## IMMOBILIER ENTREPRISES, TERRAINS & COMMERCES

### LOCATION

Les honoraires sont fixés à 30% HT du loyer HT Hors Charges à partager par moitié entre le bailleur et le locataire avec un minimum de 3 000€ TTC.

### TERRAIN

Les honoraires sont fixés à 10% TTC du prix de vente

### CESSION DE FOND DE COMMERCE

Les honoraires sont fixés à 10%TTC du montant de la cession à partager par moitié entre le cédant et le cessionnaire avec un minimum de 6 500€ TTC.